

## Plan de relance de l'économie Positions de l'ANACOFI

Paris, le 22 avril 2020

Compte tenu des réflexions auxquelles l'ANACOFI est associée, comme partenaire ou membre de diverses instances, nous avons décidé de formaliser périodiquement nos avis qui concerneront le plan de redémarrage ou de relance de l'économie.

Cette première note n'a pour but que de permettre d'identifier les premières pistes que nous envisageons. Le timing nous en étant imposé, compte tenu de ce que nous devons fournir des éléments à la CPME le 20 avril.

Naturellement nous ne sommes légitimes qu'en ce qui concerne les éléments relatifs au redémarrage de l'économie grâce à nos membres, les produits et services qu'ils proposent, concernant leurs besoins et la gestion de leurs salariés.

Nous ne prendrons aucune position sur d'autres sujets.

### **Premières pistes retenues nous concernant directement :**

1 – Permettre de réaliser des rachats de contrats retraite Madelin/PER dans la limite de 12 000 € pris sur les fonds sécuritaires sans taxes ni impôts.

Pourquoi ces limites ?

Tout d'abord car il s'agit avec ces contrats de préparer la retraite via une gestion longue. Justesse ou non du timing et gestion de la liquidité par l'offreur sont de plus à considérer. Par ailleurs, nous amènerions des compagnies qui sont en engagement long à subir les effets d'une demande à court terme.

Le niveau moyen d'encours par tête était avant la crise de 27 000€ pour les contrats Madelin. De sorte qu'il faut d'une part permettre un avantage puissant en une fois sans anéantir complètement les effets positifs à terme de ces contrats.

2 – Plus généralement permettre de piocher dans toutes les réserves (contrats d'épargne, retraite, sortie de prises de participation sans taxes) ;

3 – Lisser les années fiscales 2019/2020 des entreprises permettant ainsi de réaliser une sorte d'exercice exceptionnel « si besoin » mais sur simple demande.

4 – Permettre la création de fondations gérées par les organisations professionnelles, qui seraient alimentées par les entreprises qui le voudraient et permettraient une aide directe d'autres, en difficulté (sans s'intéresser à la règle des fondations traditionnelles, trop restrictive). A défaut permettre de plein droit des cagnottes à la main des organisations professionnelles sans avantage fiscal à l'entrée et considérer le versement des sommes comme un chiffre d'affaire exceptionnel non TVAbable ;

5 – Il faut cesser/geler tout projet de texte qui ne serait pas en accord avec les métiers/entreprises et qui fragiliserait les entreprises de tel ou tel métier (modèles économiques, nouvelles normes, ...). Autant que possible, éliminer des normes bloquantes.

6 – Maintenir des crédits aidés et veiller à ce que nos IOBSP, CGP et CFE puissent intervenir mais aussi en bénéficiant (ce qui leur est apparemment souvent refusé pour « non éligibilité » alors même que la DGT nous a confirmé qu'ils le sont.

6 bis – Veiller à la bonne application de l'aide PGE ce qui ne semble pas être le cas, malgré les déclarations Gouvernementales, d'après les remontées de nos membres dont l'accompagnement dans ce domaine est l'un des métiers. Le taux d'obtention ne semble pas tenir compte des refus dès la demande et donc sans instruction du dossier.

7 – spécifiquement pour nos métiers, il faut cesser de mettre en risque nos modèles économiques en rediscutant le système de rémunération de la prestation (débat Honoraire versus commissions/rétrocessions).

8 – Desserrer les contraintes de Bâle et de la BCE.

9 – garder un niveau de contrôle des activités mais en réduire la charge sur les petites entités afin qu'elles puissent se concentrer sur la production.

10 – Faciliter encore l'accès au financement participatif. Nous avons bâti des contrats type entre nos professionnels et les plateformes qui devrait grandement aider mais il faut communiquer et permettre des solutions de liquidité qui seront maintenant encore plus attendues par les investisseurs.

11 – Avancer sur l'affacturage inversé.

12 – Sanctionner durement les impayés de grandes entreprises, de l'Etat ou des collectivités.

13 – Faire attention aux effets des notations qui vont mécaniquement se dégrader et de ce fait, peuvent amener à une rupture de financement classiques et de dégradation forte des fonds d'investissement.

14 – Repenser la logique d'analyse et approche du risque des produits d'investissement et des clients/investisseurs.

15 – Permettre des donations inter générationnelles plus importantes afin de transférer de la capacité de consommation, mais également d'investissement ou tout simplement de soutien d'une activité (Eventuellement différencier les niveaux selon la finalité).

16 – Aider à relocaliser le maximum d'activités utiles au bon fonctionnement des autres (au-delà donc de l'autonomie sanitaire).

17 – Réfléchir à réformer le TAEG et à revenir sur la recommandation de plafonnement de décembre du HCSF (plafond ferme à 33%).

18 – Faciliter le traitement des dossiers de crédits (tous) par les banques. Le blocage actuel limite le volume de crédit, ce qui freine les financements en général et immobilier en particulier, ce qui pourrait avoir des effets catastrophiques tant sur la construction que sur les valorisations ou pour toute la chaîne des acteurs de la mutation / intermédiation.

### **Premières pistes Complémentaires :**

1 - permettre à l'hôtellerie de redémarrer plutôt vite pour permettre et faciliter toutes les activités productives qui en ont besoin (directement ou pas) ;

2 – Décaler mais aussi annuler des charges.

3 – Pour déconfinement : maintenir une aide pour gestion des enfants.

4 – Faciliter les déplacements en sécurité par tous moyens y compris individuels, afin de limiter la promiscuité dans les transports en commun.

Il faut assez de transports en commun sur des plages horaires larges pour assurer la venue à des horaires de travail normaux ou décalés.

Pour la voiture, afin d'inciter au co-voiturage, permettre aux entreprises, comme elles le peuvent dans le cas d'usage des transports en commun, de prendre en charge les frais. Il serait possible de payer des indemnités Km bonifiées si 3 personnes utilisent le même véhicule à leurs employés.

Pour les vélos et autres solutions à deux roues,

5 – Permettre des heures supplémentaires exonérées de charges.

6 – Mettre en place des Task Forces locales de surveillance de la bonne application des mesures.

7 – Rédiger un ou des guides de comportement mais aussi de solutions concrètes et qu'il sera possible de mettre en œuvre dans les entreprises, avec des chapitres spécifiques par activités.

8 – Aider à relocaliser le maximum d'activités utiles au bon fonctionnement des autres (au-delà donc de l'autonomie sanitaire).

## Questions en suspens pour lesquelles nous attendrons les informations pour juger de notre capacité à nous positionner :

Nouvelles taxes ou méthodes de prélèvement pour financer les mesures ?

Télétravail et/ou rotation des équipes ?

Capacité à recevoir des clients et aller en clientèle (central pour nos métiers du conseil) ?

## Une logique générale :

Bien évidemment il faudrait pouvoir baisser toutes les taxes et impôts.

Cependant cela semble aujourd'hui difficile.

Dans ces conditions si nous devons payer, il faut pouvoir gagner plus facilement et il faudrait pouvoir embaucher ou licencier plus facilement. Considérant que jouer sur la variable emploi amènerait à une guerre de tranchées dangereuse, nous recommandons de jouer la carte de la facilitation de la production.

*Pour plus d'informations, vous pouvez contacter : Marie LALANDE (m.lalande@anacofi.asso.fr Tel : 01 40 02 03 74)*

## L'ANACOFI EN QUELQUES MOTS :

L'ANACOFI est la première instance française de représentation des Conseils en Gestion de Patrimoine, Conseils en Finance d'Entreprise, Courtiers/conseil en banque, finance, assurance-vie et immobilier patrimonial et d'entreprise.

Ses élus occupent la majorité des postes d'administrateurs tenus par des français dans des instances internationales représentant les métiers de ses membres et nombre de sièges dans des Commissions, Comités ou Conseils nationaux.

L'ANACOFI contrôle la principale association de Conseils en Investissements Financiers (48% des effectifs nationaux), la première association d'Intermédiaires en Opérations de Banques par le nombre d'entreprises, une des plus importantes associations d'agents immobiliers (patrimoniaux) et le principal syndicat de courtiers en assurance-vie/patrimoine par le nombre d'entreprises.

Avec sa confédération, elle représente plus de 5000 entreprises, pèse environ 50 000 emplois et est l'une des 10 principales associations IFA au Monde.

Le chiffre d'affaires généré par nos membres dépasse 3,6 Md€ et génère autour de 7,5 Md€ de PIB.

Elle est inscrite au registre des intérêts de l'Assemblée Nationale, du Sénat et de transparence de l'Union Européenne